



Assemblée générale

UN LIBRARY

OCT 23 1992

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/47/544
19 octobre 1992
FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 97 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME : QUESTIONS RELATIVES
AUX DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LES AUTRES MOYENS QUI S'OFFRENT
DE MIEUX ASSURER L'EXERCICE EFFECTIF DES DROITS DE L'HOMME ET
DES LIBERTES FONDAMENTALES

Demande adressée à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle
observe le processus référendaire en Erythrée

Rapport du Secrétaire général

1. Le présent rapport est soumis comme suite à la lettre que j'ai adressée le 11 juin 1992 au Président de l'Assemblée générale pour l'informer d'un certain nombre de faits nouveaux concernant la participation de l'Organisation des Nations Unies à un processus référendaire en Erythrée. Durant les 30 années de guerre qu'ils ont subies, les Erythréens ont demandé à maintes reprises qu'il soit procédé en Erythrée à un référendum suivi par des observateurs internationaux afin de déterminer les vœux du peuple érythréen quant à son statut politique. On se rappellera que, le 12 mai 1992, le Commissaire au référendum de l'Erythrée avait invité le Secrétaire général à envoyer une délégation de l'ONU afin d'observer l'ensemble du processus référendaire et de vérifier qu'il se déroule en toute liberté, honnêteté et impartialité, à partir de son début en juillet 1992 jusqu'à son achèvement en avril 1993.

2. Le Conférence sur la paix et la démocratie, qui rassemblait tous les partis politiques et acteurs sociaux concernés de l'Ethiopie, s'est réunie à Addis-Abeba du 1er au 5 juillet 1991 et a officiellement reconnu le droit du peuple érythréen de déterminer son avenir politique par un référendum supervisé au niveau international. Comme il est indiqué dans ma lettre du 11 juin 1992, j'ai informé le Président de l'Assemblée générale qu'étant donné la nécessité de disposer d'informations complémentaires permettant à l'Assemblée générale de prendre une décision, et vu le temps limité qui restait avant le début du processus référendaire en juillet 1992, je dépêchais une équipe technique afin de recueillir les renseignements voulus pour établir, à l'intention de l'Assemblée générale, un rapport détaillé sur la participation éventuelle de l'ONU au référendum érythréen.

3. Cette équipe technique, dirigée par le Directeur du Groupe de l'assistance électorale du Département des affaires politiques et comprenant un spécialiste des questions politiques (hors classe) du Groupe ainsi qu'un fonctionnaire de la Division des opérations hors Siège, s'est rendue en Erythrée pour y accomplir les tâches suivantes :

a) Examiner avec les autorités érythréennes le mandat d'une éventuelle mission d'observation chargée de vérifier que l'ensemble du processus référendaire se déroule en toute liberté, honnêteté et impartialité, comme l'a demandé le Commissaire au référendum de l'Erythrée;

b) Obtenir des informations sur l'organisation proposée pour le processus référendaire ainsi que sur les aspects géographiques et les problèmes de communication dont il faudrait tenir compte pour établir un plan d'opérations concernant la vérification éventuelle du processus référendaire par l'ONU;

c) Recueillir les informations requises pour établir les prévisions de dépenses afférentes à l'éventuelle mission d'observation;

d) Etablir, en fonction de ce qui précède, un rapport à l'intention de l'Assemblée générale.

4. Conformément à son mandat, l'équipe technique a examiné la situation en Erythrée en procédant à des entretiens approfondis avec la Commission du référendum, les membres du gouvernement provisoire érythréen et les représentants d'un grand nombre d'organisations politiques, sociales et religieuses. Elle s'est également rendue dans la région de Seraye et dans les villes de Keren et de Massaoua, et s'est mise en rapport avec les autorités locales.

5. L'équipe technique a pris connaissance des divers instruments juridiques élaborés pour réglementer la conduite du référendum et a eu amplement l'occasion d'examiner la question avec la Commission du référendum au cours de séances de travail prolongées et fructueuses. Se fondant sur l'expérience acquise dans d'autres contextes et sur les observations communiquées par le Centre pour les droits de l'homme du Secrétariat de l'ONU, les membres de l'équipe ont formulé un certain nombre de suggestions techniques visant à améliorer certains aspects opérationnels de l'organisation du référendum ou à éclaircir des articles susceptibles d'être mal interprétés. La réaction de la Commission a été uniformément positive. Le jour du départ de l'équipe, la Commission du référendum a publié un communiqué de presse donnant des précisions au sujet des questions soulevées par la mission en ce qui concerne la participation d'organisations et de particuliers à la campagne référendaire.

6. Au cours de toutes ses réunions avec les membres du gouvernement provisoire et les représentants d'organisations politiques, sociales et religieuses, la mission a constaté que l'on appuyait vivement et uniformément la présence d'une mission d'observation et que l'on souhaitait que le

/...

processus référendaire se déroule en toute liberté et honnêteté. L'équipe a fourni à la Commission du référendum des renseignements détaillés sur les caractéristiques et les modalités d'une mission d'observation des Nations Unies, y compris les accords types relatifs au statut de la mission ainsi que son mandat. Comme dans le cas précédent, on est parvenu à un accord total.

7. Dans la mesure où le référendum qui doit avoir lieu en Erythrée ainsi que le principe de sa supervision au niveau international sont étayés par les accords d'Addis-Abeba de juillet 1991, j'y vois non seulement un pas important dans la voie de la démocratie mais aussi un facteur essentiel de consolidation de la paix. Je suis en outre fermement convaincu que cette initiative peut contribuer de façon décisive à la stabilité de la région. C'est pourquoi, eu égard à l'engagement historique de l'ONU concernant l'Erythrée, j'ai décidé de recommander la création d'une mission d'observation des Nations Unies chargée de la vérification du référendum en Erythrée (ONUVER). Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, cette mission aurait le mandat suivant :

a) Vérifier l'impartialité des autorités et des organes responsables du référendum, notamment de la Commission du référendum, à l'égard de tous les aspects et à tous les stades du processus référendaire;

b) Vérifier qu'il existe une complète liberté d'organisation, de déplacement, d'assemblée et d'expression, exempte de toute entrave ou intimidation;

c) Vérifier qu'il y a égalité d'accès aux médias et que la répartition du temps d'antenne, s'agissant de l'heure comme de la durée des émissions, se fait de façon équitable;

d) Vérifier que les listes électorales sont établies régulièrement et que les personnes remplissant les conditions requises pour y être inscrites ne se voient pas refuser leur carte d'identité ou d'électeur ou le droit de voter;

e) Porter l'attention des autorités du référendum toutes plaintes, irrégularités ou ingérences signalées ou observées et les prier, s'il y a lieu, de prendre des mesures pour instruire ces plaintes et pour remédier à ces irrégularités ou ingérences;

f) Observer toutes les activités ayant trait aux inscriptions sur les listes électorales, à l'organisation du scrutin, à la campagne référendaire, aux opérations de vote elles-mêmes, au dépouillement du scrutin et à l'annonce des résultats.

8. Pour s'acquitter de ce mandat, il appartiendra à la Mission d'observation : de réunir des renseignements concrets sur le déroulement du référendum et, en particulier, sur la décision des électeurs; de reconnaître qu'en dernière analyse, ce sont les électeurs eux-mêmes qui porteront un jugement sur le processus référendaire, son rôle à elle étant de prendre acte de la décision par laquelle ils détermineront leur destin à l'issue du

/...

référendum; de reconnaître l'indépendance de la Commission du référendum et d'établir sur cette base sa relation avec elle; et, en sa qualité d'observateur, de concourir par des apports constructifs au succès du référendum à tous les stades du processus.

9. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, la structure de l'ONUVER pourrait être la suivante :

a) Bureau du Chef de la Mission (Asmara) : la direction politique d'ensemble de la mission de vérification pourrait être assurée par une petite unité qui se tiendrait en contact avec le gouvernement provisoire et la Commission du référendum et examinerait les questions de caractère politique ou électoral que soulèverait l'exercice des fonctions de vérification;

b) Bureaux régionaux à Asmara, Keren et Mendefera : chaque bureau régional pourrait être dirigé par un coordonnateur régional, qui serait assisté de deux fonctionnaires électoraux et serait responsable des activités de vérification à l'intérieur du territoire relevant de sa compétence;

c) Equipes mobiles basées à Asmara et Keren : il pourrait y avoir deux équipes, de deux personnes chacune, basées dans ces villes, qui se rendraient périodiquement dans les zones situées hors du territoire relevant de la compétence des bureaux régionaux, de manière que l'activité de la Mission couvre la totalité du pays.

10. Etant donné que la situation est calme en Erythrée, que la Commission du référendum a déjà commencé à organiser celui-ci et qu'il ne semble pas susciter de tensions politiques ou de positions conflictuelles, on estime qu'il suffirait d'un effectif total de 21 fonctionnaires recrutés sur le plan international, plus du personnel d'appui recruté sur le plan local, pour assurer convenablement les fonctions de vérification.

11. Si la création de l'ONUVER est approuvée par l'Assemblée générale, les observateurs suivraient et évalueraient les activités et l'impartialité des autorités du référendum à tous les niveaux. De même, l'ONUVER évaluerait l'équité de toutes les décisions importantes de ces autorités et enquêterait sur toutes mesures prises par elles qui feraient l'objet d'une contestation. Les équipes régionales se tiendraient régulièrement en contact avec les notables locaux et les organisations sociales et se rendraient dans les communes et villages de l'ensemble du pays, et elles suivraient les opérations d'inscription sur les listes électorales en se rendant dans des centres d'inscription choisis au hasard; elles observeraient les meetings et autres activités liées au référendum; enfin, elles s'assureraient que toutes les parties se conforment à la proclamation concernant le référendum et au code de conduite. Elles observeraient également les mécanismes d'attribution de temps d'antenne aux personnes qui se sont inscrites à cet effet et le contenu des émissions d'information. Un mécanisme serait mis en place pour recevoir les plaintes de particuliers ou d'organisations participant au processus référendaire, déterminer leur recevabilité et les transmettre aux autorités du référendum afin qu'elles leur donnent la suite appropriée.

12. Il est prévu que le processus référendaire comporterait trois grandes phases : les inscriptions sur les listes électorales (éventuellement à partir de la deuxième semaine de septembre), la campagne référendaire et le scrutin lui-même, qui aurait lieu en avril 1993.

13. Pendant les opérations de vote, 60 équipes de deux observateurs chacune, soit au total 120 personnes, seraient dépêchées sur le terrain. Elles se verraient accorder toutes facilités pour suivre tous les stades du scrutin. Ces 120 personnes comprendraient les 21 fonctionnaires mentionnés au paragraphe 10 ci-dessus, environ 50 observateurs supplémentaires choisis parmi le personnel du Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres institutions des Nations Unies en poste à Asmara et dans les pays voisins, plus des volontaires choisis parmi le personnel international de certaines organisations non gouvernementales ayant des activités en Erythrée, et, enfin, 50 autres observateurs envoyés de l'étranger par le Secrétariat et les Etats Membres.

14. Etant donné la nature des tâches qui seraient confiées à l'ONUVER, il serait indispensable de l'équiper d'un système de communications modeste mais fiable, afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité de son action et de son personnel. Des moyens de transport adéquats devraient aussi être prévus pour lui donner la mobilité indispensable à son bon fonctionnement. Les équipes mobiles auront à se rendre dans des régions reculées ; aussi le budget devra-t-il comprendre un montant pour les transports aériens. Les coûts estimatifs prévisionnels sont indiqués dans l'annexe au présent rapport. Le coût estimatif total de l'ONUVER, pour une période de huit mois, serait inférieur à 3 millions de dollars des Etats-Unis.

15. Le début des inscriptions sur les listes électorales étant imminent, j'ai l'intention, si l'Assemblée générale autorise la création de l'ONUVER, de nommer un représentant spécial qui sera responsable de l'opération et d'affecter à Asmara deux fonctionnaires qui seront chargés d'assurer la mise en route du processus et d'offrir à la Commission érythréenne du référendum l'appui dont elle pourrait avoir besoin. Une fois que l'Assemblée se sera prononcée et que les incidences financières auront été approuvées, mon objectif est de faire en sorte que le déploiement de la mission soit pleinement achevé d'ici la fin d'octobre 1992.

16. En conclusion, je recommande fermement que l'Assemblée générale, sur la base des considérations ci-dessus, approuve la création de l'ONUVER.

/...

ANNEXE

Estimation provisoire du coût des opérations de la Mission
d'observation des Nations Unies chargée de la vérification
du référendum en Erythrée

A. Récapitulatif

(En dollars des Etats-Unis)

Personnel	1 456 600
Transports terrestres	249 800
Transports aériens	48 100
Locaux	76 100
Achats de matériel	147 600
Fournitures et services divers	72 100
Indemnités	400 000
Fret et camionnage	29 000
Communications	366 200
Total partiel	2 845 500
Réserve pour imprévus et hausse des prix, égale à 5 % du montant ci-dessus (ne peut être utilisée sans l'accord préalable du Directeur de la Division des opérations hors Siège)	142 275
Total	2 987 775
(Montant arrondi	2 988 000)

B. Analyse des dépenses

1. Dépenses de personnel

Fonctionnaires

1. Le tableau d'effectifs proposé comporte 21 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international se répartissant comme suit : 1 poste de sous-secrétaire général pour le Représentant spécial du Secrétaire général, du 1er septembre au 30 avril; 2 postes P-5 (pour le Chef des opérations électorales et le Chef de l'Administration), du 1er septembre au 31 mai; 1 poste P-4 (pour un fonctionnaire chargé des finances, du personnel et des achats), 1 poste P-3/P-4 (pour un spécialiste des questions politiques), et 2 postes d'agent du Service mobile (le premier pour un fonctionnaire hors classe expérimenté qui sera chargé de coordonner les opérations aériennes, les transports, la gestion des logements et des magasins, etc., le second pour un technicien radio/assistant de coordination), du 1er octobre au 31 mai; 3 postes P-4 ou P-5 qui seront occupés par les coordonnateurs des différents

/...

bureaux régionaux et 10 postes P-2/P-4 pour les observateurs, du 1er novembre au 30 avril; enfin, 1 poste P-3 (pour un spécialiste des questions politiques, adjoint de 2e classe), du 1er mai au 30 avril. Il est également prévu de détacher 20 observateurs du Secrétariat (10 venant de New York et 10 d'Europe), pendant 10 jours seulement.

a) Traitements. Un représentant spécial du Secrétaire général pendant huit mois, 2 P-5 pendant neuf mois, 2 P-4 pendant huit mois, 2 agents du Service mobile pendant huit mois, 3 P-4/P-5 et 10 P-2/P-4 pendant six mois et 1 P-3 pendant deux mois. Coût total : 610 000 dollars (estimation);

b) Indemnités de subsistance. Trois mille neuf cent jours-homme pour 19 fonctionnaires, 80 jours-homme pour le Représentant spécial du Secrétaire général (huit voyages de 10 jours chacun) et 200 jours-homme pour les 20 observateurs, soit un total de 4 180 jours-homme à 101 dollars par personne et par jour (montant actuel de l'indemnité de subsistance en mission). Coût total : 422 180 dollars;

c) Frais de voyage. Prévisions établies sur la base des tarifs aller retour au départ de New York, chacun des intéressés étant autorisé à transporter avec lui 10 kilos d'excédent et à expédier 100 kilos d'effets personnels par fret aérien, soit 3 900 dollars par billet d'avion plus 500 dollars par personne pour le fret; pour les 20 observateurs qui seront détachés pendant 10 jours, les dépenses ont été calculées sur la base de 3 900 dollars au départ de New York et de 1 900 dollars au départ de l'Europe. Coût : 150 400 dollars;

d) Voyages en mission. Il est prévu que le Représentant spécial du Secrétaire général se rendra sur le site de la mission une fois par mois, à partir de New York (un de ses déplacements étant déjà compris dans l'estimation faite à l'alinéa c) ci-dessus). L'estimation comprend également les frais de voyage (billets d'avion aller retour et indemnité de subsistance) de deux fonctionnaires du Groupe de l'assistance électorale qui se rendront sur place à deux reprises, pour quatre jours à chaque fois. Coût total : $11 \times 3\,900$ dollars = 46 200 dollars.

Observateurs d'Etats Membres

2. Les dépenses à ce titre sont limitées aux frais de voyage aller retour et à l'indemnité de subsistance pendant 10 jours de 30 observateurs provenant d'Etats Membres, dont 20 venant d'Europe et 10 d'Amérique du Nord. Pour établir le budget de l'opération, on est parti de l'hypothèse que l'ONU prendrait en charge les frais suivants :

a) Frais de voyage. $(20 \times 1\,900 \$) + (10 \times 3\,900) = 77\,000$ dollars;

b) Indemnité de subsistance. Trois cent jours-homme à 101 dollars par personne et par jour : 30 300 dollars.

/...

Autres observateurs internationaux

3. On prévoit de faire appel à 50 observateurs qui seront désignés parmi le personnel recruté sur le plan international employé par le PNUD et des organisations non gouvernementales sélectionnées implantées en Erythrée et dans les pays voisins, étant entendu que 20 d'entre eux viendront d'Addis-Abeba. L'indemnité de subsistance est calculée sur la base de cinq jours seulement :

a) Frais de voyage à partir de l'Ethiopie. Vingt billets d'avion aller retour Addis-Abeba-Asmara : 24 000 dollars;

b) Indemnité de subsistance. Deux cent cinquante jours-homme à raison de 101 dollars par personne et par jour : 25 300 dollars.

Personnel local

4. Le tableau d'effectifs proposé pour la mission comprend 123 postes d'agents locaux : deux secrétaires/interprètes et deux chauffeurs du 1er septembre au 31 mai (neuf mois); un secrétaire/interprète et deux chauffeurs du 1er octobre au 31 mai (huit mois); cinq interprètes et cinq chauffeurs du 1er novembre au 30 avril (six mois); 53 interprètes et 53 chauffeurs (y compris trois chauffeurs et interprètes de réserve) pendant cinq jours :

Traitements. Sur la base des indications données par le représentant du Programme alimentaire mondial (PAM) à Asmara, les salaires mensuels, en birr, seraient les suivants : secrétaire, 900 birr; interprète, 500 birr; chauffeur, 900 birr, plus 20 birr par jour de mission en dehors d'Asmara. Non compris ce supplément, la dépense s'établit comme suit :

Secrétaires/interprètes : $(2 \times 9 \times 900) + (1 \times 8 \times 900) = 23\,400$ birr

Interprètes : $(5 \times 6 \times 500) + (53 \times 500 \times 5/30) = 19\,500$ birr

Chauffeurs : $(2 \times 9 \times 900) + (2 \times 8 \times 900) + (5 \times 6 \times 900) + (53 \times 900 \times 5/30) = 65\,600$ birr

Le montant total s'élève à 108 500 birr, soit 54 300 dollars au taux de change officiel actuellement en vigueur (un dollar des Etats-Unis pour deux birr environ). On a retenu un montant de 60 000 dollars, compte tenu de l'indemnité versée pour les journées passées en dehors d'Asmara et des divers autres services (nettoyage, etc.) dont on aura besoin localement.

Consultant

5. Il est prévu de s'assurer, pendant trois semaines environ, les services d'un consultant qui aidera à préparer les opérations de décompte des voix. La dépense est estimée à 11 121 dollars, chiffre comprenant les honoraire, les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de l'intéressé.

/...

2. Dépenses de fonctionnement

Véhicules

6. Les besoins en ce qui concerne les véhicules sont les suivants : 2 véhicules à quatre roues motrices du 1er septembre au 31 mai, 2 du 1er octobre au 31 mai, 5 du 1er novembre au 30 avril et 53 pour une période de cinq jours en avril. Les deux véhicules requis pour début septembre pourront probablement être loués à Asmara; pendant la période initiale, on pourra se contenter de berlines ou même de taxis. Il faudra toutefois acquérir avant le 1er novembre neuf véhicules à quatre roues motrices : cinq pour les cinq équipes d'observateurs et quatre pour le personnel d'appui au quartier général de la mission. Ces quatre derniers véhicules serviront également de réserve pour les équipes d'observateurs. Les 53 véhicules demandés pour la période de cinq jours doivent être loués sur place; ce total comprend également trois véhicules de réserve. Si toutefois, comme il faut s'y attendre, on ne peut louer un nombre aussi élevé de véhicules, les observateurs et interprètes supplémentaires qui viendront pour la période correspondant au déroulement du référendum pourront être transportés le plus loin possible à l'aide de minibus loués et poursuivre leur voyage en empruntant les véhicules à quatre roues motrices qui seront disponibles à ce moment-là; on considère toutefois que cette solution n'est pas très satisfaisante.

a) Achat de véhicules. Ces véhicules pourront être utilisés ensuite pour toute autre mission entreprise ultérieurement dans la région; on prévoit l'achat de neuf véhicules à quatre roues motrices à raison de 19 000 dollars par véhicule plus 1 000 dollars pour les frais de transport à partir de Djedda, soit au total 180 000 dollars;

b) Location de véhicules

- i) Dans le cas où les véhicules acquis pourraient être livrés avant le 1er novembre au plus tard, le coût de la location de deux berlines pour deux mois (septembre et octobre) est estimé à 12 000 birr (100 birr par jour et par véhicule x 60 jours x 2 véhicules), soit 6 000 dollars;
- ii) Au cas où l'on pourrait louer 53 véhicules à quatre roues motrices, à raison de 150 birr par jour pour une période de trois jours, sur la base de 400 kilomètres en moyenne par véhicule et par jour au prix de 1,50 birr le kilomètre, le coût approximatif serait de $(53 \times 150 \times 3) + (53 \times 400 \times 150) = 55\,650$ birr, soit 27 900 dollars;

c) Carburants et lubrifiants. Le coût estimatif pour environ 78 mois (véhicules acquis et loués) s'établit comme suit : $78 \times (\text{huit pleins par mois}) \times (60 \text{ litres par plein}) \times 0.75 \text{ birr par litre} = 28\,080$ birr, soit 14 000 dollars;

/...

d) Entretien des véhicules et réparations. Vingt-quatre agents chargés de l'entretien sont actuellement employés par le PAM. Ces mécaniciens assurent l'entretien des véhicules des autres organismes des Nations Unies à Asmara au prix de 10 dollars de l'heure (15 dollars pour les heures supplémentaires). On prévoit 3,5 heures de travail par mois, assuré par les mécaniciens du PAM, pour neuf véhicules et pendant huit mois, soit au total 2 500 dollars;

e) Assurance. Le montant prévu, soit 2 300 dollars, est calculé sur la base de 380 dollars par véhicule, pour un total de six années (on part du principe que pour les véhicules loués, les frais d'assurance seront compris dans les frais de location; on ne prévoit donc pas de dépenses à ce titre à la présente rubrique);

f) Pièces de rechange. Etant donné qu'on trouve très peu de pièces de rechange dans le pays, on prévoit d'acheter et d'expédier les pièces les plus demandées (par exemple les types de filtres, les pièces pour freins, etc.) en même temps que les neuf véhicules à quatre roues motrices. Le coût est estimé à 10 % du prix d'achat des véhicules, soit $9 \times 10 \% \times 19\,000$ dollars = 17 100 dollars.

Opérations aériennes

7. Il est prévu de louer un avion léger à voilure fixe, une fois par mois, à raison de 3 700 dollars par mois. Ce chiffre est fondé sur le coût d'un récent vol affrété par le PAM pour un aller retour d'Asmara à Assab et Djibouti. Il s'agissait d'un appareil Twin Otter d'Eritrean Airways. On prévoit aussi l'affrètement d'un appareil à quatre reprises pour des évacuations médicales. Le coût total est estimé à $3\,700 \text{ dollars} \times 13$, soit 48 100 dollars.

Locaux

8. On estime que les locaux disponibles sur place (hôtels ou résidences privées) seront suffisants pour loger tout le personnel bénéficiant d'une indemnité de subsistance (missions). Le gouvernement provisoire n'a pris aucun engagement quant au logement des membres de la mission à titre gracieux. On prévoit donc de louer des bureaux à Asmara pour le quartier général de la mission et le centre régional, ainsi que des locaux pour trois équipes des centres régionaux éloignés, en cas de besoin. On estime qu'il faudra à Asmara 130 mètres carrés (20 mètres carrés pour le Représentant spécial du Secrétaire général, 15 mètres carrés pour chacun des deux P-5, 10 mètres carrés pour chacun des deux P-4, pour un administrateur du Service mobile et pour trois secrétaires; 10 mètres carrés pour chacun des deux P-3 du Centre régional d'Asmara). Pour les zones éloignées, les besoins sont estimés à 20 mètres carrés par région. La superficie totale nécessaire pour les locaux à usage de bureaux s'élève donc à 190 mètres carrés. Etant donné qu'on aura peut-être aussi besoin d'un petit bâtiment d'entreposage, on prévoit un montant qui permettra de louer au PAM un bâtiment existant et d'effectuer des réparations mineures.

/...

a) Location de locaux. Les coûts à prévoir sont les suivants : 6 000 dollars par mois pendant huit mois pour le quartier général de la mission, 1 200 dollars par mois pendant sept mois pour le bâtiment d'entreposage et 1 200 dollars par mois pendant six mois pour les trois centres régionaux, soit au total 63 600 dollars;

b) Entretien. On prévoit pour l'entretien (fournitures et services) ainsi que pour les réparations mineures qui seraient nécessaires (plomberie et électricité, par exemple) un montant de 2 500 dollars pour chacun des cinq emplacements, soit au total 12 500 dollars.

Achat de matériel

9. Les besoins à cet égard s'établissent comme suit :

a) Matériel de TEI. Deux ordinateurs de bureau (1 500 dollars chacun), sept ordinateurs portatifs (3 100 dollars chacun), six imprimantes portatives à jet d'encre (550 dollars chacune), trois imprimantes de bureau modèle Desk Jet (500 dollars chacune; l'une servira de réserve), et divers logiciels et autres accessoires (11 000 dollars); les cinq équipes régionales ont chacune besoin d'un ordinateur portatif pour l'établissement des rapports, ce qui laisse pour le quartier général un ordinateur portatif et deux ordinateurs de bureau, plus un ordinateur portatif de réserve. Le coût total s'élève par conséquent à 40 500 dollars;

b) Matériel de bureau. Deux machines à écrire électroniques (1 400 dollars au total), un photocopieur de taille moyenne (2 300 dollars), et un épidiroscope (400 dollars), soit au total 4 100 dollars;

c) Groupes électrogènes. Etant donné que dans la plupart des capitales de province l'électricité n'est distribuée que pendant une partie de la journée (par exemple de 18 heures à minuit), on prévoit d'acheter cinq petits groupes électrogènes portatifs, par exemple des appareils Honda fonctionnant à l'essence et coûtant 900 dollars chacun (un pour chacune des trois équipes régionales et deux pour le quartier général, ces deux derniers servant également de réserve pour les équipes régionales). Le coût total pour cinq groupes électrogènes avec les câbles et pièces de rechange nécessaires est estimé à 6 500 dollars;

d) Mobilier de bureau. Un montant de 13 000 dollars est prévu pour l'achat sur place d'un petit nombre de bureaux, chaises, classeurs, etc., au cas où ceux-ci ne seraient pas fournis par les autorités locales;

e) Matériel divers

i) Matériel de camping de base pour les cinq équipes présentes du 1^{er} novembre au 30 avril, dans les régions où il n'y aurait pas d'autres possibilités de logement (tentes, réchauds, lits de camp, draps et couvertures, matériel de cuisine, bidons, etc.) : 11 500 dollars;

/...

- ii) Matériel de camping pour 50 % des équipes pendant la durée du référendum pour le cas où il n'y aurait pas d'autres possibilités de logement dans les régions où elles se trouveront :
25 x 2 200 dollars = 55 000 dollars;
- iii) Autres matériels divers, notamment des petits réfrigérateurs fonctionnant au kérosène : 17 000 dollars.

Fournitures et services divers

10. Les besoins à cet égard s'établissent comme suit :

- a) Papeterie et fournitures de bureau : 7 000 dollars;
- b) Fournitures médicales et trousse de premiers secours pour les véhicules : 1 800 dollars;
- c) Services médicaux : 7 000 dollars;
- d) Cartes : 4 000 dollars (il est entendu que la Fédération de Russie et la Tchécoslovaquie établissent des cartes de l'Erythrée);
- e) Assainissement et fournitures pour le nettoyage : 3 500 dollars;
- f) Approvisionnement en eau : à l'heure actuelle, l'eau n'est fournie aux résidences qu'une fois par semaine. Le montant prévu permettra d'alimenter en eau les toilettes des bureaux loués, soit 1 000 litres par jour à raison d'un birr pour 200 litres, ce qui représente pour une période de huit mois un total de 240 000 litres, soit environ 1 000 dollars;
- g) Petits appareils de purification de l'eau : 25 000 dollars;
- h) Dépenses de représentation : 2 500 dollars;
- i) Matériel divers : drapeaux et autocollants de l'ONU, matériel pour la production de cartes d'identité ONU, plaques d'immatriculation pour véhicules, extincteurs, boussoles, haut-parleurs, piles et batteries, lampes électriques, etc. : 17 000 dollars;
- j) Abonnements à des journaux et revues : 1 300 dollars;
- k) Règlement des factures d'électricité pour les locaux loués; on prévoit à ce titre 100 dollars par mois pendant huit mois pour le quartier général de la mission et 100 dollars par mois pendant trois mois pour chacun des trois centres régionaux, soit au total environ 2 000 dollars.

Indemnités

11. Une réserve est constituée au titre des dépenses imprévues correspondant au versement éventuel d'indemnités en cas de décès, blessure ou invalidité pour les personnels autres que les fonctionnaires : 400 000 dollars.

/...

Fret et transport

12. Le montant prévu doit permettre de couvrir les frais de transport des fournitures et du matériel à destination de la mission ainsi que les frais de dédouanement à payer lors de la réception en Erythrée. Coût estimatif : 29 000 dollars.

Communications : matériel et fournitures

13. On pense qu'il n'est guère nécessaire de prévoir des services de communication par radio pendant toute la durée de la mission. En outre, la situation en matière de sécurité a été très calme dans tous les pays au cours des 12 derniers mois et on ne prévoit pas de changement pendant la période précédant immédiatement le référendum. Toutefois, étant donné qu'il faudra se rendre dans des régions isolées, on juge nécessaire de prévoir un système de communication par radio, uniquement dans un souci de sécurité. Il ressort d'échanges de vues avec des responsables de la direction des télécommunications de l'Erythrée qu'il faudrait se procurer des appareils de radio à haute fréquence. Le mois dernier, les services téléphoniques ont été rétablis dans certaines zones et il serait maintenant possible d'appeler toutes les capitales de province (Massawa en direct et Karen par l'intermédiaire d'une opératrice), ainsi que l'étranger. Les lignes téléphoniques sont toutefois peu nombreuses et il y a souvent beaucoup d'attente.

a) Communications avec l'extérieur. Un montant est prévu pour couvrir le coût de l'utilisation du terminal INMARSAT du PAM. Pour une période de neuf mois, on prévoit une heure d'utilisation par jour à raison de 10 dollars la minute. Le coût total est donc estimé à $9 \times 30 \times 60 \times 10 = 162\ 000$ dollars;

b) Matériel de communications internes à acheter

- i) Neuf appareils de radio haute fréquence (9 500 dollars chacun), avec tout le matériel nécessaire pour les monter sur des véhicules (1 000 dollars par véhicule), soit : $9 \times 10\ 500 = 94\ 500$ dollars;
- ii) Un appareil de base haute fréquence qui sera utilisé en permanence dans un bureau : 9 500 dollars;

(On pourra peut-être se procurer des appareils haute fréquence auprès de missions existantes, soit en Angola soit au Koweït, ou peut-être en s'adressant au dépôt des Nations Unies à Pise);

c) Matériel de communications. Pièces de rechange, outillage, piles et batteries, chargeurs, réparations à effectuer à l'extérieur (lorsque le technicien radio ne peut pas faire le nécessaire lui-même); le coût est estimé à 7,5 % du coût du matériel, soit 78 000 dollars;

/...

d) Dépenses diverses. Un montant est prévu au titre de services contractuels pour aider à installer et à démonter le matériel radio (les techniciens radio installeront un appareil radio haute fréquence en une journée pour 200 birr); le montant prévu est calculé sur la base de neuf appareils radio et d'une station de base, soit 3 000 dollars;

e) Communications commerciales. Le montant prévu à ce titre comprend :

- i) Les frais de location d'appareils téléphoniques et le coût des appels effectués (7 500 dollars);
- ii) Les services de la valise diplomatique à destination et en provenance de New York (7 200 dollars);
- iii) Les frais de télex (4 500 dollars).
